

Protocole de sécurité académique VIA FERRATA

La via ferrata, quelle que soit la zone d'évolution, est définie comme une activité s'exerçant dans un environnement spécifique. La sortie doit faire l'objet d'un dossier rédigé par l'équipe pédagogique. Le dossier, signé par le chef d'établissement via son propre accès iPackEPS, doit être soumis au minimum 6 semaines avant le début de l'action pédagogique. Un avis sera émis par l'inspection pédagogique régionale.

Conformément à la circulaire n° 2017-075 du 19-4-2017 « **Exigence de la sécurité dans les activités physiques de pleine nature (APPN) dans le second degré** », le présent protocole doit, dans chaque établissement scolaire concerné, être porté à la connaissance de toute la communauté éducative concernée (équipes enseignantes, chef d'établissement, etc...).

La circulaire nationale rappelle que « *...l'enseignement et la pratique volontaire des APPN s'inscrivent pleinement dans le parcours de formation d'un élève. Au-delà de leurs apports spécifiques sur le plan moteur, ces activités trouvent leur intérêt dans l'éducation à la sécurité par l'apprentissage de la maîtrise des risques lors de la confrontation avec des milieux incertains et changeants, avec des contraintes liées à la variabilité de l'environnement. De plus, elles renforcent la solidarité et la coopération. En vivant des situations éloignées du quotidien, les élèves apprennent à observer, écouter, prendre conscience de leurs limites et ainsi mieux les repousser sans jamais les dépasser.* »

En amont des consignes spécifiques à l'activité, il est important de rappeler quelques règles communes :

L'enseignant d'EPS, responsable du groupe :

- Actualise ses connaissances professionnelles de l'activité,
- Organise la chaîne de sécurité,
- Contrôle systématiquement l'état des équipements et du matériel utilisés,
- Détermine les conditions nécessitant de renoncer à pratique
- Réalise des choix relatifs à l'organisation pédagogique, aux situations d'apprentissage et aux contenus d'enseignement proposés qui sont adaptés aux caractéristiques de tous les élèves,
- Fait preuve d'une vigilance effective durant tout le déroulement de la leçon,
- Vérifie chez les élèves l'acquisition des prérequis sécuritaires qu'il juge incontournables,
- Œuvre à l'acquisition par les élèves de la compétence à évaluer les risques et à renoncer.

En cas de demande d'un intervenant extérieur, l'enseignant d'EPS doit s'assurer de la qualification de ce dernier :

Diplôme requis : <https://www.sportsdenature.gouv.fr/agir/espace-activites>

Vérification de la carte professionnelle obligatoire :

<https://eapspublic.sports.gouv.fr/CarteProRecherche/RechercherEducateurCartePro>

Le protocole constitue une aide à l'application de la circulaire n° 2017-075 du 19-4-2017 parue au [BO n°16 du 20 avril 2017](#) et a pour but de « *synthétiser les opérations incontournables à vérifier et à effectuer avant, pendant et après la leçon d'EPS. Il s'applique également à l'association sportive, aux sections sportives scolaires et à tout autre dispositif* »

Il est conçu pour aider les enseignants à tout mettre en œuvre pour éviter les accidents. **En aucun cas il ne se substitue à une formation pratique dans l'activité, préalable incontournable afin d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour enseigner la course d'orientation en toute sécurité.**

Des ressources sont disponibles sur le site Eduscol pour compléter ces informations :

Les activités de pleine nature en EPS : <https://eduscol.education.fr/3670/les-activites-de-pleine-nature-en-eps>

AVANT la pratique

Chaque enseignant aura pris soin de vérifier les prérequis suivants pour chaque élève :

- Savoir mettre son baudrier : ceinture serrée au-dessus de la taille, par-dessus les vêtements, pontet visible.
- Savoir-faire une vérification croisée : vérifier la mise en place du baudrier, la mise en place du système d'assurage entre partenaires.
- Le nombre d'élèves pouvant participer à la sortie est déterminé par le nombre d'adultes (2 au minimum par groupe ; au niveau d'une échappatoire, pour diviser un groupe en deux sous-groupes, 4 adultes sont nécessaires au départ)
- Choisir le mode de progression le plus adapté de sorte que chaque élève soit le plus possible visible par un encadrant : progression en autonomie (ponctuellement peu visible), à vue directe d'un encadrant (juste devant ou juste derrière), ponctuellement et éventuellement encordé si cela s'avère nécessaire et si la difficulté d'un passage ou d'une portion l'exige.
- S'informer sur la réglementation et l'autorisation d'accès au site auprès du propriétaire (mairie, ONF, propriétaires privés). S'informer sur les autres utilisateurs (clubs, sociétés de chasse, bureaux montagnes...).
- Demander les diplômes en cas d'utilisation d'intervenants extérieurs.
- Connaître le site de pratique pour en identifier les caractéristiques et les dangers objectifs. Prendre connaissance des caractéristiques techniques de la via, cotation. Étudier en détail les différents topos de la course, mémoriser les points clés.
- Prévoir des topos, cartes papiers et numériques, GPS ou application de navigation. Vérifier la fiabilité des cartes support des parcours.
- Prévoir un itinéraire de repli ou de réchappe.
- Informer les élèves, les parents et la direction de l'établissement des différentes sorties, et de leurs caractéristiques.
- Vérifier si le site est adapté au niveau de pratique des élèves. Connaître le niveau physique et mental des élèves.
- ⊗ Choisir le parcours pour que les caractéristiques des élèves, celles du parcours et celle des conditions du jour soient en adéquation.
- S'assurer des conditions de communication et d'intervention des secours sur le site.
- Fournir une liste du matériel nécessaire pour les élèves et la communiquer aux familles.
- Vêtements, chaussures (basket ou chaussures de randonnée recommandée) et sac à dos adaptés. Prévoir des vêtements de rechange chauds.
- Le matériel : Doit répondre à la norme CE (conforme aux exigences) ; être répertorié dans le registre EPI de l'établissement / de l'intervenant extérieur si c'est lui qui le fournit ; doit avoir fait l'objet d'un contrôle (annuel, périodique, au moment de la distribution).
- Pour les élèves : Casque ; baudrier ; une longe de Via Ferrata avec absorbeur d'énergie, équipée de mousquetons de sécurité ; un mousqueton à vis ou auto pour une aide éventuelle.
- Pour les encadrants : Casque, baudrier, une longe de Via Ferrata avec absorbeur d'énergie, équipée de mousquetons de sécurité, un système d'assurage permettant de descendre en rappel, du matériel d'intervention, une trousse de premiers secours adaptée, une lampe frontale, du matériel de communication, des anneaux de sangle, quelques dégaines, un couteau, un topo de la Via, une corde pour un encordement éventuel.
- Corde d'assurage ou de rappel, du matériel de remontée sur corde.
- Prendre connaissance des protocoles d'accueil individualisé des élèves (PAI).
- Connaître les procédures d'intervention en cas d'accident.
- Avoir dans son sac une « fiche de secours ».

PENDANT la pratique

Au départ :

- ☐ Vérifier la météo. Adapter si besoin le projet de déplacement ou savoir renoncer.
- ☐ Faire un briefing d'explication de la sortie, parcours, durée, point météo, points et moments clés, consignes de sécurité, chaîne de déclenchement des secours, organisation du groupe, rôles de chacun.
- ☐ Prévoir une marge horaire de sécurité.
- ☐ Connaître les possibilités de replis, tout au long du parcours.
- ☐ Faire une liste des participants, avec tous les numéros de téléphone disponibles (encadrants, parents, secours...) et la donner à tous les encadrants
- ☐ Prévoir une corde pour assurer un élève qui nécessiterait d'être encordé, à un moment donné, sur un passage en particulier ou/et jugé difficile au regard du niveau de compétences.

Pendant l'activité :

- ☐ Garder à vue toutes les élèves autant que faire se peut.
- ☐ Vérifier systématiquement les points de sécurité : serrage du baudrier, port du casque, progression toujours auto-assurée par la longe...
- ☐ Ne pas hésiter à modifier le parcours, la durée ou les consignes si les conditions de pratique évoluent.
- ☐ S'enquérir régulièrement de l'état de fatigue des élèves. Faire des pauses régulières pour se ravitailler, faire des points d'étape. Encourager les élèves à boire régulièrement. Veiller à l'adaptation des tenues vestimentaires adaptées aux conditions de températures : ni trop chaud, ni trop froid pendant l'effort, remettre des habits secs lors des pauses.
- ☐ Informer régulièrement les participants du lieu où l'on se trouve sur la Via (longueur, cotation, difficultés...).
- ☐ Rester vigilant sur l'ensemble des variables : humaines, météo, environnementales.
- ☐ Vérifier régulièrement la présence de chacun et le respect des consignes.
- ☐ Progresser autant que possible à vue les uns des autres, mettre un serre file identifié de tous.
- ☐ Anticiper la descente et les passages techniques, au regard du niveau de pratique des participants (installation de rappel, assurance avec une corde...).

DANS TOUS LES CAS « LE SAVOIR RENONCER » S'APPREND

APRES la pratique

Après l'activité :

- ☐ Vérifier, ranger, entretenir et faire sécher le matériel.
- ☐ Informer le gestionnaire EPI de tout incident concernant le matériel collectif.
- ☐ Procéder à un débriefing collectif de la sortie. Si besoin, rappeler les consignes, les règles de fonctionnement et de sécurité.
- ☐ Réactualiser le protocole sécurité par le retour d'expériences vécues.

Remarque :

L'acrobranche est pratiquée dans un environnement privé et sécurisé par le propriétaire gestionnaire. Par conséquent, la pratique de l'acrobranche dans ces conditions n'est pas soumise à un protocole spécifique

Pour aller plus loin :

Site Internet Géoportail : consultation des cartes IGN

Sites Internet météo : windy, météoblue, météociel